

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire sortante.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**ÉLECTION DU MAIRE****Étaient présents :**

M. Christophe Carlier, Mme Brigitte Lemoine, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Mostafa Sellak, Mme Marie-Line Thebaud, M. Philippe Heraud, Mme Evelyne Fournier, Mme Christine Durand, Mme Sandrine Aubert, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. Christophe Aubert, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, M. Laurent Hornsperger, Mme Dalila Ouari, Mme Sandra Graves Payet, M. Luc Gonzil, Mme Diane Durandal, Mme Lucie Brissonnet, M. Nicolas Vinci, M. Jérémy Picard, M. Jordan Verin-Galea, M. Kaddour Metir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, M. Arthur Mesmin, Mme Betty Adda.

**Étaient représentés :**

M. Antoine Madelin représenté par M. Jordan Verin-Galea  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

Monsieur Richard DOMPS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-4, LO. 2122-4-1, L. 2122-5, L. 2122-6, L. 2122-7 et L. 2122-10 (alinéas 1, 2, 3) ;

Vu la délibération n° 2026-15 de ce jour relative à l'installation du nouveau Conseil municipal ;

Considérant que, conformément aux dispositions du code susvisé, le président doit inviter le Conseil à procéder à l'élection du Maire à la suite de la tenue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Est candidat :

- Monsieur Christophe CARLIER

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votants .....	35
Bulletins blancs .....	9
Bulletins nuls .....	1
Suffrages exprimés .....	25
Majorité absolue .....	13

A obtenu :

- Monsieur Christophe CARLIER..... 25 voix

Monsieur Christophe Carlier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260328-2026-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2026



Le Maire,

Christophe CARLIER